



Distr.
GENERALE

E/CN.4/666/Add.11

20 mai 1952

ORIGINAL :
FRANCAIS - ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Huitième session

Point 4 de l'ordre du jour

PROJETS DE PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME
ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

Article --# du projet de pacte relatif aux droits économiques, sociaux
et culturels : texte adopté par la Commission à sa 300ème séance,
le 19 mai 1952

Article --

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le libre
exercice du droit qu'a toute personne de former avec d'autres des syndicats
locaux, nationaux et internationaux et de s'affilier à des syndicats de son
choix en vue de protéger ses intérêts économiques et sociaux.

Article 27 du projet de pacte rédigé par la Commission à sa septième session.

52-34281